

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 Mars 2020

DATE DE CONVOCATION : 29 Février 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 11 - Présents : 9
 - Votants : 9 - Absents : 2

L'an deux mil vingt, le Jeudi 5 mars à 20h30, le Conseil légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire.

Membres présents : M. GAUTIER Bruno, M. DECHAMP Jean-Luc, M. COURTIER Michel, M. DHAUSSY Mickaël, M. FROGNEUX Philippe, M. GNOS Jacques, Mme GUITTON Sophie, M. LADET André, et M. REGNIER Guy.

Absents excusés : Mme BOUZAROU Véronique, Mme LEMAURE Delphine

Mme GUITTON Sophie a été élue Secrétaire.



I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 DECEMBRE 2019 :

Monsieur le Maire fait une lecture intégrale du compte rendu du 18 décembre 2019 et rappelle les délibérations approuvées :

- Annulation de la délibération N° 15-2019 et approbation du PLU. Il informe les membres du conseil municipal que le PLU est effectif depuis le 6 Février 2020
- Tableau des effectifs : création d'un emploi permanent de Rédacteur Principal 1^{ère} classe pour le recrutement de la nouvelle secrétaire
- Approbation de la mission du Centre de Gestion
- Section d'investissement du Budget Général : autorisation d'engagement dans la limite de 25% de crédits ouverts en 2019
- Fixation tarifs salle des fêtes

Monsieur le Maire explique qu'il convient de réactualiser les tarifs de la salle des fêtes. Cette modification sera apportée sur les nouveaux contrats de location à compter du 1^{er} janvier 2020.

II – ORDRE DU JOUR :

1. Amortissements compte 204 -11
2. Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert : « Agence de Gestion et de Développement informatique (A.G.E.D.I)
3. Questions diverses

III – DELIBERATIONS :

Objet de la délibération : Amortissement compte 20411 : containers
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les containers ont été livrés. Il rappelle qu'ils ont été financés à hauteur de 80 % par la communauté de communes et 20 % par la commune

Conformément aux règles définies par l'instruction budgétaire et comptable M14, l'amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes publiques et aux personnes privées au compte racine 204 est obligatoire pour toutes les communes sans considération de seuil.

L'amortissement doit commencer à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant le versement de la subvention d'équipement.

Suivant l'arrêté du 29/12/2012 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14, les modifications suivantes sont à prendre en compte pour déterminer la durée de l'amortissement.

En effet, désormais, les durées d'amortissement des subventions versées ne sont plus fonction de la nature publique (maximum 15 ans) ou privée (maximum 5 ans) du bénéficiaire de la subvention mais de la nature du bien subventionné. Ainsi, les subventions pour des biens mobiliers, du matériel ou des études s'amortissent sur une durée maximale de 5 ans ; les subventions pour des bâtiments ou des installations s'amortissent sur une durée maximale de 15 ans. Par assimilation, les subventions finançant des routes et des terrains entrent dans cette catégorie. S'agissant des subventions globales pour lesquelles la nature des biens financés en amont de leur versement ne serait pas déterminable, elles s'amortissent sur une durée maximale de 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés par 9 voix POUR :

Article 1^{er} : Décide de retenir la durée de 3 ans pour l'amortissement du compte 204-11.

Article 2 : Ces durées d'amortissement seront applicables à partir de l'exercice 2020.



Objet de la délibération : Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert« Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I). ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 24/19 DU 18 DECEMBRE 2019

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3). De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 9 voix POUR :

- **APPROUVE** l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.G.E.D.I., joint en annexe,
- **APPROUVE** le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- **APPROUVE** la modification de l'objet du syndicat,
- **AUTORISE** Monsieur Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.G.E.D.I.



Questions Diverses

1. Présentation du Compte Administratif :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le budget sera voté après les élections.

Il propose de faire une lecture du Compte Administratif, validé par les services des finances, qui a été déclaré conforme au Compte de Gestion. Une lecture des dépenses réalisées en 2019 est effectuée.

2. Contrat Rural :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des ventes qui vont intervenir :

1. Signature des Effaneaux. La société FM logistique achèterait la globalité du terrain.
2. Signature le 12 mars 2020 terrain FROGNEUX

La communauté de communes travaille avec un agent immobilier en charge de mettre en relation les entreprises et l'intercommunalité. Objectif escompté : création de 100 emplois.



Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 21 heures 30

SIGNATURES